

## **Réaliser une exploitation forestière en Chaîne des Puys respectant la valeur paysagère d'un site classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco et permettant la production de bois de qualité : l'exemple du PUY DE CHAUMONT**

La forêt du puy de Chaumont est une propriété de la commune et de la section de Chanat-la-Mouteyre dont la gestion est confiée au Syndicat Mixte de Gestion forestière de Volvic Sources et Volcans sous le contrôle technique de l'Office National des Forêts.

*Le SMGF de Volvic Source et Volcans (SMGF VSV) a été créé en 2014. Ils regroupent les forêts communales et sectionales de 5 communes et garantit la gestion durable de 1100 ha de forêts et espaces naturels. Il est adhérent PEFC depuis 2016.*

La forêt du puy de Chaumont est issue en grande partie de plantations réalisées dans les années 50 avec l'aide financière du Front Forestier National. En 2016 lors du lancement du projet d'exploitation de ces plantations conformément à l'aménagement forestier en vigueur, les gestionnaires forestiers se doivent de réaliser environ 75 ha de première éclaircie que l'on qualifiera de tardive dans un peuplement équié d'épicéas. L'ONF s'interroge alors sur l'impact paysager que va avoir cette exploitation sachant que la Chaîne des Puys est candidate au Label du Patrimoine Mondial « UNESCO ». En effet, ce puy pourtant situé à proximité du rond-point de Vulcania paraît presque invisible du fait de l'homogénéité de sa grande masse boisée sombre. Une exploitation classique de première éclaircie avec des cloisonnements réguliers tous les 15 m pourrait soudainement artificialiser le paysage en marquant les pentes du puy de stries visibles depuis Vulcania mais aussi depuis les sommets des puys environnants.

L'ONF propose donc au SMGF de se rapprocher du Département du Puy-de-Dôme, porteur du projet UNESCO, pour engager une phase de concertation autour de ce projet d'exploitation forestière. Un des objectifs est de définir le niveau d'attentes des acteurs du territoire envers la gestion de la forêt qui couvre les 2/3 du bien présenté à l'UNESCO et de mettre en regard les ambitions exprimées avec les moyens financiers dont la forêt pourrait bénéficier.

Le 14 avril 2017, une convention d'objectifs pour la mise en valeur du puy de Chaumont est signée entre l'Etat, le Département, le Syndicat Mixte de gestion Forestière de Volvic, Sources et Volcans et l'Office National des Forêts. Selon les termes de cette convention, le SMGF VSV s'engage à réaliser l'exploitation du puy dans le respect des critères de gestion durable du plan de gestion UNESCO de la Chaîne des Puys– Faille de Limagne et le Département accompagné de la Fondation UNESCO compensera les coûts induits par ces attentes supplémentaires.

Ainsi afin d'allier exploitation sylvicole, révélation des formes géologiques et préservation des milieux (critères du plan de gestion), l'ONF et le SMGFD VSV, gestionnaires techniques ont recherché des méthodes d'exploitation alternatives avec en tant que propriétaire le souhait que le mode d'exploitation qui sera retenu soit un mode de gestion reproductible dans le temps et dans l'espace à chaque coupe d'éclaircie.

L'étude paysagère du site réalisée en amont avec l'aide de l'Etat montre qu'il est possible de distinguer deux zones pour l'exploitation :

- les parties basses du Puy et le sommet (où une coupe rase de 2 ha permettra de révéler cratère) avec moins de pente et donc moins de covisibilité ;
- les parties en forte pente sur les flancs de l'édifice.

Pour maîtriser l'exploitation, l'ONF a proposé de réaliser une exploitation en bois façonné.

L'ONF a lancé une consultation d'entreprises avec 2 lots correspondants aux 2 zones identifiées dans l'étude paysagère.

**1. Premier lot « faibles/moyennes pentes » : exploitation classique abatteuse/porteur sur 35 ha.**

Considérant les attentes du cahier des charges, seule l'entreprise familiale BILLEN basée à Laveissière dans le Cantal a répondu au marché. Les échanges réguliers entre le technicien territorial ONF et l'entreprise ont permis de garantir une bonne prise en compte des consignes paysagères : les cloisonnements ont été réalisés en cassant au maximum leur linéarité. Visuellement, ils disparaissent rapidement dans le peuplement et s'intègrent avec plus de naturalité s'apparentant à des chemins et des pistes forestières plutôt qu'à des cloisonnements d'exploitation classiques rectilignes et artificialisant le milieu. Le long de la route départementale en pied de puy, les cloisonnements entrent dans le peuplement parallèlement à la route et non perpendiculairement comme classiquement ce qui les rend imperceptibles quand vous circulez sur la route départementale reliant Vulcania au village de Chanat-La-Mouteyre.

Cette entreprise a travaillé environ 3 mois sur le Puy au début de l'automne 2018 et en fin d'hiver 2019. La période d'interruption correspond aux moments où les conditions climatiques ne permettaient pas une protection optimale des sols (sols détrempés) lors du passage des engins.



Intégration paysagère d'un cloisonnement en cassant son côté rectiligne

## 2. Deuxième lot « fortes pentes »

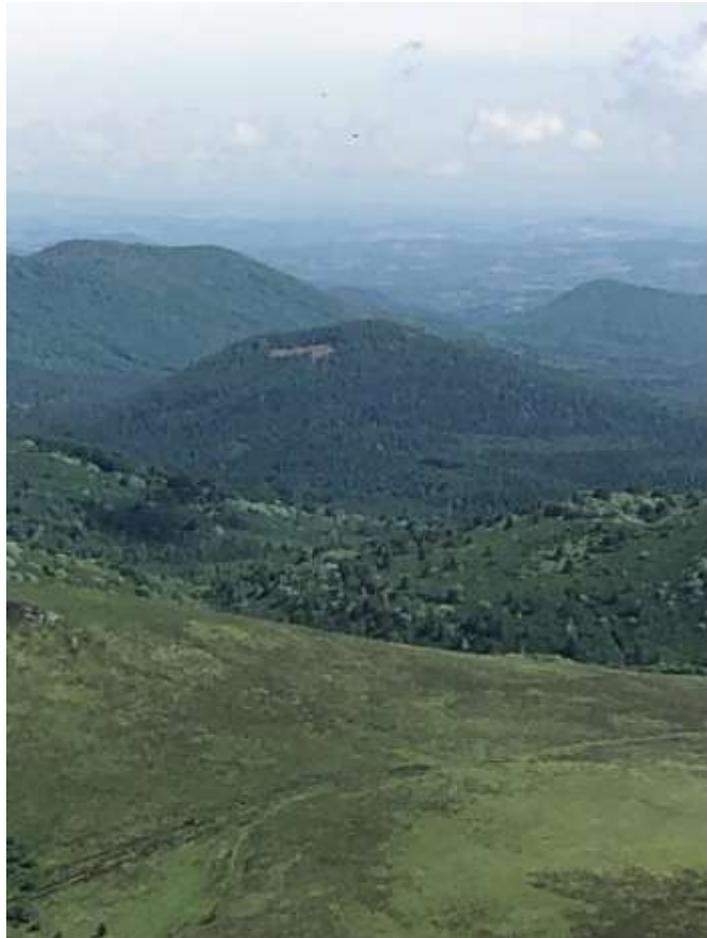
L'étude paysagère proposait sur ce lot de 37 ha une technique alternative d'exploitation mixant à la fois câble-mât et cheval afin d'atténuer au maximum l'impact paysager des cloisonnements grâce à un espacement important des lignes. Après deux appels d'offres infructueux, la technique câble-mât et cheval a été abandonnée et la réflexion a été reprise en mettant en avant non plus la technique mais les résultats paysagers et sylvicoles attendus. L'ONF a donc démarché directement des entreprises locales travaillant classiquement avec abatteuse et porteur. Après une visite de terrain visant à expliquer les résultats paysagers et sylvicoles attendus à la fin de l'exploitation, une seule entreprise a accepté de relever le défi. L'entreprise Fonteix, située à Saint-Avit dans les Combrailles a proposé un travail partenarial de confiance en réfléchissant conjointement le chantier à l'avancée et en s'adaptant à chaque situation rencontrée : très forte pente, bouquet de feuillus à conserver, présence d'anciennes terrasses étroites.... Le chauffeur de l'abatteuse a réalisé un travail important de repérage pour localiser les possibilités de passage de sa machine (éloignement au maximum des cloisonnements, trajectoire en courbe, évitement des feuillus ...). Le travail a été complété localement avec des bûcherons et un skidder.



Cloisonnement réalisé en forte pente dont l'intégration paysagère est rendue possible grâce à une entrée en courbe immédiate de l'engin dans le peuplement depuis la piste et grâce à la présence de feuillus naturels.

L'entreprise Fonteix a travaillé 2 mois sans interruption.

Le résultat attendu a été obtenu puisque depuis le rond-point de Vulcania ou depuis le sommet du puy de Dôme, le peuplement forestier apparaît comme uniforme, sans aucune strie visible comme le montre la photo ci-dessous.



Cet important travail sur l'implantation des cloisonnements d'exploitation lors de la première éclaircie a permis de montrer qu'il était possible avec des engins classiques d'obtenir un excellent résultat paysager. Cet investissement financier supplémentaire ne portera plus sur les éclaircies suivantes puisque les cloisonnements seront réutilisés à chaque exploitation. La formation à la prise en compte des attentes paysagères dans un site remarquable comme la Chaîne des Puy a bénéficié sur ce chantier test à des entreprises locales qui pourront réutiliser ces principes dans leur travail quotidien.

Les entreprises sont toutes deux certifiées PEFC. Un contrôle a d'ailleurs été réalisé sur ce chantier soulignant la qualité du travail de l'entreprise Fonteix aussi bien sur les sols (absence d'orniérage, voirie en bon état après la vidange de 6 000 m<sup>3</sup>) que sur les peuplements (très peu d'arbres frottés).

**Par rapport à une exploitation classique, la prise en compte du paysage a eu un coût de 44 800 € pour un travail réalisé sur environ 75 ha soit 600 €/ha.**

**En complément,** des ouvertures paysagères ont été réalisées manuellement sur la partie haute du puy par l'élimination de la végétation arbustive ou se sont dessinées lors de l'ouverture des cloisonnements, comme cette vue sur le puy Chopine.



**L'exploitation à blanc du cratère secondaire** a permis de retrouver la lecture de la forme volcanique et d'ouvrir un magnifique panorama sur la phase Est de la Chaîne des Puys et le puy de Dôme. Cet espace ouvert sera entretenu par le Département après signature d'une convention avec le SMGF VSV et le site sera ouvert au public avec la création d'un sentier de randonnée.



**Avant exploitation**  
du cratère secondaire



**Après**

### **Les Actions en faveur de la biodiversité**

- Un maximum de diversité a été conservé dans le choix des essences (préservation des sapins et des feuillus) ;
- Les travaux d'exploitation ont parfaitement respecté l'habitat et les périodes de nidification de la chouette de Tengmaln qui a retrouvé sa loge au début de l'année 2020.